

R

apport d'activité

2022

Et perspectives 2023

Sommaire

Le mot du Président	3
Le Fichier Partagé	4
L'état des adhésions.....	8
La gouvernance et le pilotage	10
Le partenariat	12
L'animation.....	14
Le déploiement.....	19
La communication	21
Le financement.....	25
Les perspectives 2023	30

Le mot du Président

ATLAS est un réseau d'acteurs réunis autour des politiques publiques de l'habitat. Elle accompagne les intercommunalités dans la mise en œuvre des politiques locales depuis 2011. Les communes, via les CCAS, rejoignent ATLAS considérant que le dispositif interorganismes répond aux enjeux de connaissance des besoins et de mise en œuvre des politiques publiques.

ATLAS propose un outil partenarial. Pionnier sur le dépôt en ligne des demandes de logement social, sur la gestion partagée et la mise en place d'une dynamique partenariale rassemblant tous les acteurs d'un territoire, ATLAS accompagne les projets territoriaux. ATLAS offre aux EPCI la possibilité de répondre aux enjeux de transparence, d'efficacité et d'équité attendus par les pouvoirs publics depuis la loi ALUR et son article 97. La loi Egalité & Citoyenneté a institutionnalisé les fichiers partagés (ou SPTA). La loi a également permis d'articuler les fichiers partagés avec le GIP SNE. Les Conférences intercommunales du Logement et les Conventions Intercommunales des Attributions par les collectivités, peuvent s'appuyer durablement sur ATLAS comme partenaire du dialogue local.

ATLAS est un moyen de dialogue avec les demandeurs. Elle accompagne les territoires dans le dialogue avec les administrés par l'accès à l'information, la connaissance de la demande et le suivi des attributions.

Le rapport d'activité 2022 présente le bilan des actions et le fonctionnement de l'association ATLAS durant cet exercice.

Pour 2023, ATLAS continuera son évolution pour répondre aux obligations réglementaires et aux besoins de ces membres. ATLAS accompagnera les territoires engagés dans la mise en œuvre de la réforme des attributions, poursuivra son accompagnement des utilisateurs et s'ouvrira aux territoires qui souhaitent construire un dialogue partenarial.

Jean-Michel FABRE
Président d'ATLAS

Le Fichier Partagé

Objectif

L'association ATLAS est gestionnaire du Fichier Partagé de la Demande Locative Sociale depuis le 18 mars 2011, date de l'Assemblée Générale constitutive.

A travers la création de l'association ATLAS, les Organismes HLM et les partenaires ont manifesté leur volonté de travailler en synergie sur le traitement de la demande locative sociale de la Haute-Garonne.

Par l'intermédiaire du Fichier Partagé, les membres de l'association ATLAS partagent les données sur la demande locative sociale ainsi que sur les attributions.

En outre, ils élaborent conjointement un observatoire sur la demande locative sociale.

Depuis sa création, le Fichier Partagé évolue, s'adapte aux besoins des différents membres, aux évolutions réglementaires et aux contraintes techniques sans oublier de répondre à ses principaux objectifs :

- Faciliter et simplifier les démarches des demandeurs, améliorer la qualité de service, unifier les pratiques ;
- Affecter à chaque demandeur un "numéro unique" et mettre en commun la demande locative sociale ;
- Suivre à tout moment l'état d'avancement des dossiers de demande et les délais anormalement longs, améliorer la transparence, partager la connaissance de la demande afin de mieux appréhender et satisfaire les besoins en logements locatifs sociaux ;
- Optimiser l'instruction des dossiers de demande ;
- Développer le partenariat avec l'Etat, les collectivités territoriales et locales, les Entreprises Publiques Locales et Action Logement, pour participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat.

Emprise territoriale

ATLAS fonctionne sur deux modes :

- Un Fichier Partagé institutionnel comme en Haute-Garonne.

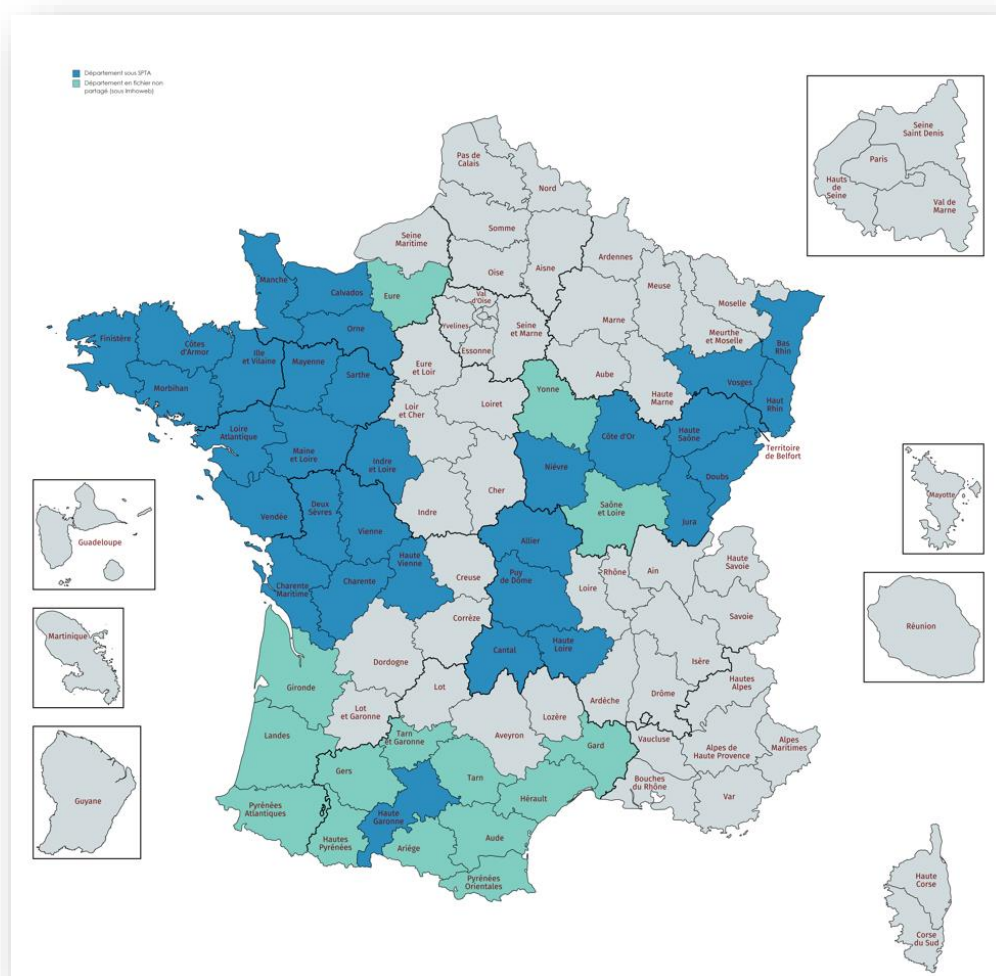
Depuis 2011, il se décline sur ce département.

- Un Fichier interorganismes professionnel.

En complément, depuis 2019, grâce à la fonctionnalité dite du Dispatching Etat, ATLAS offre aux organismes de travailler sur les 12 autres départements de l'Occitanie, sous forme de fichiers interorganismes professionnels (Aude, Gard, Gers, Hérault, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn & Garonne). En 2022, à la suite de l'adhésion d'Alogéa, le département de l'Ariège a été intégré.

Contexte national

Le Fichier Partagé institutionnel de la Haute-Garonne et le fichier interorganismes professionnel s'inscrivent dans un contexte national. En effet, 31 Fichiers Partagés sont déclinés en France Métropolitaine.



Cadre légal des fichiers partagés

Les Fichiers Partagés ont été adaptés selon les dispositions prévues par le **second volet de la réforme du "Numéro unique"** avec notamment la mise en circulation d'une 4^{ème} version de l'imprimé de demande CERFA.

Le contexte est aujourd'hui celui de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite "**loi ALUR**" du **24 mars 2014** et plus particulièrement de son article 97 ayant pour objectif de "réformer les procédures de demande d'un logement social pour plus de transparence, d'efficacité et d'équité".

Ces premiers éléments législatifs ont été complétés et renforcés par la **loi Egalité & Citoyenneté**. En effet, la loi Egalité & Citoyenneté a conforté l'existence dans la loi des fichiers partagés (ou SPTA) avec l'adoption de l'amendement relatif à l'article 20 du projet de loi. C'est finalement le Gouvernement lui-même qui a repris la proposition d'amendement du Mouvement. L'amendement vise à donner un fondement législatif aux dispositions réglementaires qui permettent de créer des systèmes particuliers de traitement automatisés enregistrant les demandes de logement social pour le compte du SNE, dans lequel ils déversent quotidiennement les demandes qu'ils ont enregistrées. Ces systèmes doivent respecter un cahier des charges fixé par arrêté ministériel et sont subordonnés à un agrément préfectoral.

ARTICLE 20

Après l'alinéa 107, insérer l'alinéa suivant :

« 5° bis AA La première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 441-2-1 est ainsi rédigée : « Dès réception, chaque demande fait l'objet, dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, d'un enregistrement dans le système national d'enregistrement ou, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État, dans des systèmes particuliers de traitement automatisé agréés par le représentant de l'État dans le département ou, en Île-de-France, dans la région, couvrant tout le territoire du département ou, en Île-de-France, de la région. »

Apports de ces dispositifs

Les Fichiers Partagés représentent une **action inter-organismes et inter-partenaires exemplaire** dans le cadre initial de la mise en œuvre de la loi "Lutte contre les exclusions" (29 juillet 1998), de celle relative aux libertés et aux responsabilités locales (13 août 2004), puis de la loi "Engagement national pour le logement" (13 juillet 2006) et du "droit au logement opposable" (22 février 2007).

Avec la réforme du "Numéro unique" instaurée par le **décret du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social**, les Fichiers Partagés ont connu une évolution en lien avec l'utilisation d'un imprimé de demande national et l'adaptation des règles de gestion à partir d'avril 2011 (règles d'accès aux Fichiers, procédures de renouvellement et de radiation des demandes, remontée des informations vers le serveur national d'enregistrement, etc.).

Les Fichiers Partagés constituent des **outils d'aide à la décision** pour les propositions d'attribution grâce à la corrélation possible entre la connaissance des demandes enregistrées, accessibles à tous les bailleurs sociaux, et l'offre locative sociale disponible connue seulement par chaque bailleur social gestionnaire des biens, tout en préservant l'entière responsabilité et souveraineté des commissions d'attribution.

Ils participent pleinement à l'adaptation et à la modernisation des services de gestion locative des organismes d'habitat social car ils constituent un véritable outil de "**marketing social**" qui génère de la réactivité de la part des utilisateurs et un meilleur service apporté aux demandeurs de logements locatifs sociaux.

Les Fichiers Partagés permettent de définir les objectifs d'accueil et les délais anormalement longs définis par arrêté préfectoral, de suivre et d'adapter les engagements pris par les bailleurs sociaux.

Tout en respectant la confidentialité imposée par la loi, ils servent aussi à produire à tout moment et en temps réel de nombreuses informations à l'échelle des territoires : quartiers, communes, structures intercommunales, départements.

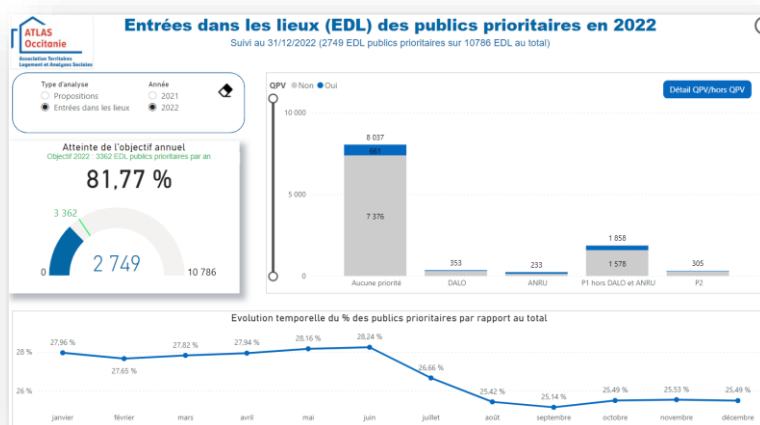
Parmi les **principaux résultats obtenus**, on peut signaler, entre autres, l'apport vis-à-vis de la résorption de la vacance locative, la recherche des équilibres souhaités en matière de peuplement et une meilleure qualification des attentes et besoins des demandeurs.

De plus, la **saisie en ligne** (possibilité pour un ménage de saisir et de mettre à jour sa demande de logement social sur un site Internet dédié) fonctionne dans l'ensemble des départements sous Fichiers Partagés.

Enfin, les Fichiers Partagés représentent des dispositifs facilitant la mise en conformité réglementaire des différents acteurs et partenaires. Des illustrations parlantes se matérialisent dans la mise en place des règles de gestion partagée et du dossier unique ainsi que par la possibilité d'appliquer la cotation EPCI pour ces derniers.

L'agilité, l'adaptation et la performance du fichier partagé

En fin d'année 2020, l'Etat a sollicité ATLAS au sujet de la mise en place d'un outil facilitant le suivi des relogements des publics prioritaires, tant en termes de propositions que d'entrées dans les lieux. Après la mise en place en 2021, avec l'appui du prestataire BIMOA, ATLAS s'est attaché durant l'année 2022 à faire évoluer ces tableaux de bords dont voici un extrait :



Il est ainsi possible de suivre au fil de l'eau (mise à jour mensuelle) l'état des relogements selon différents angles d'approche : réservataire, EPCI, commune, bailleurs... Ces tableaux de bord, mis à jour tous les mois, ont comme source de données le fichier partagé de la Haute-Garonne.

L'état des adhésions

Typologie des membres

Le Fichier Partagé de la Haute-Garonne est un outil qui fédère beaucoup d'acteurs. Il propose un accès personnalisé et mutualisé. Il offre un espace de dialogue. Aussi depuis plusieurs années, les adhésions sont constantes.



Liste des membres

- Au 31 décembre 2022, ATLAS compte **94** adhérents, dont voici le détail. En 2022, 3 nouvelles adhésions de communes ont eu lieu : Castanet-Tolosan, Pin-Justaret et Roquettes. 3 associations ont rejoint le dispositif : l'UCRM, La Poste et France Horizon ainsi qu'1 organisme (Domitia Habitat)
- Les organismes

ALOGEA	ALTEAL	CDC HABITAT
CDC HABITAT SOCIAL	DOMITIA HABITAT	ERILIA
ICF HABITAT ATLANTIQUE	LA CITE JARDINS	MAISONS CLAIRES
MESOLIA	OPH 31	PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE
PROMOLOGIS	SA DES CHALETS	SUD MASSIF CENTRAL HABITAT
TOULOUSE METROPOLE HABITAT	YSALIA	3F OCCITANIE

- Les EPCI

Cœur et Coteaux du Comminges	Cœur de Garonne
Muretain Agglo	Save au Touch
Sicoval	Toulouse Métropole
	Volvestre

- Les Communes

Aucamville	Fontenilles	Pins-Justaret
Aussonne	Fronton	Portet sur Garonne
Auterive	Frouzins	Quint-Fonsegrives
Balma	Gagnac sur Garonne	Rieumes
Beauzelle	Gratentour	Roquettes
Bessières	Grenade	Roques
Blagnac	La Salvetat Saint Gilles	Saint Jean
Bouloc	Labarthe-sur-Lèze	Saint Jory
Brax	Launaguet	Saint Lys
Bruguières	Lavernose-Lacasse	Saint Orens de Gameville
Castanet	Leguevin	Saint Sauveur
Castelginest	Lespinasse	Seilh
Castelmaurou	Longages	Seysses
Castelnau d'Estretfonds	L'Union	Toulouse
Colomiers	Merville	Tournefeuille
Cornebarrieu	Mondonville	Villefranche de Lauragais
Cugnaux	Montastruc la Conseillère	Villemur-sur-Tarn
Eaunes	Montrabé	Villeuneuve-Tolosane
Fenouillet	Pibrac	
Fonsorbes	Plaisance du Touch	

- Les associations

Entraide Protestante	France Horizon
Habitat & Humanisme	Le Relais
Soliha	UCRM
Vivre Mieux	La Poste

- Le Conseil Départemental de la Haute Garonne
- Action Logement
- La Direction Départemental de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne

La gouvernance et le pilotage

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration d'ATLAS a été mis en place lors de l'Assemblée Générale du 18 mars 2011. La présidence est assurée par Madame Maryse PRAT, Directrice de la Cité Jardins, Vice-présidente de l'Habitat social en Occitanie m&p jusqu'en juin 2022. Jean-Michel FABRE, Vice-président de USH-Habitat social en Occitanie, assure la présidence depuis juin 2022.

La direction est assurée par Sabine VENIEL LE NAVENNEC, directrice de l'USH-Habitat social en Occitanie.

Il est composé des membres suivants :

❖ Pour les organismes

- Pascal BARBOTTIN, Directeur Général, Patrimoine SA Languedocienne ;
- Thierry BESANCON, Directeur Général, Office Publique de l'Habitat 31 ;
- Sébastien BLANC, Directeur Général, Sud Massif Central Habitat ;
- Christophe CANNONE, Directeur Général, CDC Habitat Social ;
- Yves CHAZELLE, Directeur Général, CDC Habitat ;
- Françoise CRAVEA, Directrice ICF Habitat Atlantique ;
- Luc LAVENTURE, Directeur Général, Toulouse Métropole Habitat ;
- Pierre MARCHAL, Directeur Général, Groupe des Chalets ;
- Pierre CLERGUE, Directeur Général, Maisons Claires
- Philippe PACHEU, Président du Directoire, Promologis ;
- Emmanuel PICARD, Directeur Général Mésolia ;
- Maryse PRAT - Françoise CADARS, Directrice Générale, La Cité Jardins ;
- Bernard RANVIER, Directeur Général, Erilia ;
- David SPANGHERO, Directeur Général, Alogéa
- Thierry SURE, Directeur Général, 3F Occitanie ;
- Philippe TRANTOUL, Directeur Général, Altéal;

❖ Pour l'Union sociale pour l'habitat

- Thierry TOURTOULOU, Directeur Général, OPH 09.

❖ Pour les collectivités

- Jean-Michel FABRE, Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- Catherine GAVEN, Communauté d'Agglomérations du SICOVAL,
- Karine TRAVAL-MICHELET, Toulouse Métropole.

❖ Pour l'Etat

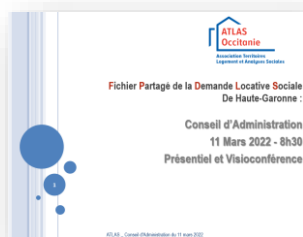
- Nathalie GUILLOT JUIN, Sous-préfète.

- ❖ Pour Action Logement
 - Stéphanie PORTE, Directrice Régionale Adjointe, Action Logement Services.

- ❖ Pour les EPCI non-déléataires
 - Elodie ST BLANCAT, Cœur de Garonne ;
 - Aurore INGREGZ, Volvestre.

- ❖ Pour les communes
 - Bernard DEVAY, Launaguet ;
 - Marie-Christine NORMAND, Saint Lys ;
 - Anicet KOUNOUGOUS, Saint Orens de Gameville.

En 2022, le Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises :



Bureau

Le Bureau est une instance de pilotage opérationnelle et réactive permettant le bon fonctionnement du dispositif. Il est composé comme suit :

- Présidence : Maryse PRAT jusqu'en juin 2022 et Jean-Michel FABRE depuis juin 2022, Présidents d'ATLAS
- Vice-présidence : Luc LAVENTURE, Toulouse Métropole Habitat
- Trésorier : Philippe PACHEU, Promologis
- Secrétaire : Pierre MARCHAL, Groupe des Chalets
- Direction : Sabine VENIEL LE NAVENNEC, Directrice de l'Habitat social en Occitanie m&p



En 2022, 7 Bureaux se sont tenus dont 2 en format dématérialisé

Gestionnaire

Le Fichier Partagé de la Haute-Garonne fonctionne avec l'appui d'un gestionnaire, Benjamin PARIS.

Le partenariat

Convention de partenariat

En 2022, ATLAS a renouvelé la convention avec la commune de **Launaguet**. En outre, ATLAS, a signé une convention de financement avec la DDETS 31.

Club Utilisateurs

ATLAS est membre du Club–Utilisateurs, réunissant les gestionnaires territoriaux des Fichiers Partagés, des utilisateurs d'organismes ainsi que le prestataire informatique SIGMA.

Le rôle du Club–Utilisateurs est d'être force de propositions pour faire avancer l'outil Imhoweb pour qu'il continue à satisfaire ses utilisateurs. C'est une instance technique dont l'objectif est de s'assurer que SIGMA répond bien aux évolutions réglementaires, de partager les besoins des différents clients et de proposer des développements supplémentaires à effectuer.

Le Club-Utilisateurs a tenu une Assemblée Générale en février, à Strasbourg. En outre, de nombreuses visioconférences se sont tenues tout au long de l'année. Au cours de ces différentes réunions, les principales thématiques ont été :

- la cotation EPCI ;
- la gestion en flux ;
- la colocation ;
- le site grand public;
- les évolutions futures.

AFIPART

ATLAS est membre d'AFIPART. Il s'agit d'un club Hlm : l'Association des Fichiers Partagé. Les associations qui gèrent les Fichiers Partagés de la demande ont souhaité se rassembler au sein d'une même association. Le dialogue, l'échange d'expériences, la recherche de cohérence voire de mutualisation, et la représentation de leurs intérêts collectifs, sont le fondement de ce nouveau projet associatif, soutenu par l'USH et la FNAR, qui s'inscrit pleinement dans le cadre des missions d'intérêt général du Mouvement Hlm. L'AFIPART a un rôle politique et stratégique (notamment vis à vis du GIP SNE). Le Bureau est composé comme suivant :

Rôle	Organisation	NOM	Prénom
Présidente	ATLAS	Prat	Maryse
Vice-président	FNAR (de droit)	Primault	Lionel
Vice-présidente	CREHA	Urien	Pauline
Trésorière	Fichier Commun du Rhône	Mioque	Annie
Secrétaire	USH (de droit)	Asselin	Thierry
Membre	AFIPADE	Pavageau	Véronique
Membre	Association du fichier partagé des bailleurs Sociaux d'Auvergne	Chessel	Hélène

En 2022, ATLAS a participé aux Bureaux et à Assemblée Générale organisée par AFIPART et a reçu la visite du nouveau Président, Monsieur STERN.

DHUP

ATLAS a suivi à plusieurs échanges avec la DHUP, notamment sur les informations en lien avec la Cotation.

DDETS 31

2 réunions collaboratives se sont tenues dans les locaux de la préfecture en 2022. Des échanges techniques ont également eu lieu avec comme principal sujet les tableaux de bord pour le suivi des publics prioritaires (en présence du prestataire BIMOA).

Les principaux points abordés ont été les suivants :

- Les nouvelles fonctionnalités de l'outil ;
- Les mises à jour réglementaires ;
- Les modalités de mise en œuvre et de suivi du 6^{ième} Plan ;
- Le suivi des publics prioritaires ;

Le Conseil Départemental 31

Plusieurs réunions et visioconférences ont eu lieu en 2022 avec le Conseil Départemental. Le sujet principal de ces rencontres a été les modalités de mise en œuvre et de suivi du 6^{ième} Plan, sans oublier les rappels et formations à l'outil Imhoweb.

L'animation

Assurer l'assistance technique

Cette mission consiste principalement à réaliser l'interface entre les utilisateurs et le prestataire informatique SIGMA. Les requêtes des utilisateurs peuvent se discrétiser en 6 grandes catégories :

- Les créations/annulations de compte ;
- Les modifications de profil d'utilisateur ;
- La résolution d'incidents liés à l'outil Imhoweb via une sollicitation du prestataire ;
- La réponse à certaines interrogations ;
- Le paramétrage de la base de données pour répondre aux souhaits des utilisateurs et aux évolutions réglementaires ;
- Les requêtes statistiques.

Au 31 décembre 2022, les utilisateurs étaient au nombre de 1 003, 477 pour les organismes et 526 pour les partenaires (soit environ 47% et 53%).

A titre de comparaison, en 2014, le nombre de comptes (actifs ou non) était de 573 (76 % issus des organismes et 24 % des partenaires).

Les différents profils des utilisateurs ouvrent des droits plus ou moins étendus dans Imhoweb, comme par exemple :

- Le profil « bailleur saisie » permet de saisir la demande dans l'application et de l'instruire (passage en commission d'attribution de logement) ;
- Le profil « DDETS consultation » donne un droit consultatif sur les données, il n'est pas possible de les modifier ;
- Les administrateurs bailleurs ont la possibilité d'effectuer différents types de paramétrages dans Imhoweb sans passer par le gestionnaire.

Il existe un certain nombre de profils spécifiques adaptés aux collectivités et associations.

Gérer les échanges avec le SNE

Le gestionnaire, de manière quotidienne, vérifie les échanges avec le SNE. En effet, tous les jours, des flux de données transitent entre le Fichier Partagé et le SNE pour les créations de demande, les renouvellements, les modifications, les radiations...et il est nécessaire de rétablir des échanges qui ont pu être retournés en erreur. En 2022, la gestion des échanges d'ATLAS s'est étendue aux remontées d'informations des Commissions d'attribution dans la cadre de la gestion partagée.

Avec ces échanges, les données sur la demande, l’instruction et les entrées dans les lieux sont accessibles aux services de l’Etat. L’Etat utilise ensuite ces données à des fins statistiques, via notamment l’Infocentre.

En 2022, la gestion des échanges du dispatching (intégration des informations des demandes du SNE) pour l’Ariège a été ajoutée aux autres départements d’Occitanie, hors Haute-Garonne.

Exploiter les données statistiques

Le Fichier Partagé propose un accès à une quantité importante de données statistiques sur la demande de logement locative et sur les attributions. En 2022, le gestionnaire ATLAS a réalisé :

- Un rapport annuel sur la demande (cf § La communication) ;
- Un rapport annuel sur les attributions (cf § La communication) ;
- La mise en place des tableaux de bord pour le suivi des ménages prioritaires ;
- Des extractions territorialisées (Toulouse Métropole, Communauté d’Agglomération du SICOVAL, Communauté de Communes du Volvestre, Communauté de Communes de Cœur de Garonne, Conseil Départemental 31, DDETS, Mairies de Cugnaux, de Saint Orens de Gammeville, de Tournefeuille, de Mondonville, de Launaguet, de Sérignan...) :

03/01/2022	Plaisance	EDL 2021
03/01/2022	Toulouse Métropole	Demandes actives
03/01/2022	Sicoval	Demandes actives
06//01/2022	Fronton	EDL 2021
06/01/2022	Fronton	Demandes actives
07/01/2022	Serignan	Demandes actives
10/01/2022	Plaisance	Demandes saisies 2021
11/01/2022	Cugnaux	EDL 2021
11/01/2022	Cugnaux	Demandes actives
12/01/2022	Serignan	Demandes actives
19/01/2022	Villeneuve Tolosane	EDL 2021
26/01/2022	St Lys	Demandes actives
26/01/2022	St Lys	EDL 2021
26/01/2022	Toulouse Métropole	EDL ANRU 2021
31/01/2022	Toulouse Métropole	EDL 2021
31/01/2022	SICOVAL	EDL 2021
31/01/2022	Toulouse Métropole	Demandes actives
07/03/2022	Villeneuve Tolosane	Demandes actives
08/03/2022	Villeneuve Tolosane	Demandes actives
31/03/2022	Mondonville	EDL 2021
31/03/2022	CD31	EDL 2021 dans DTS
31/03/2022	CD31	EDL 2021 issues DTS
05/04/2022	Aucamville	EDL 2021

05/04/2022	CD31	EDL
29/04/2022	Toulouse Métropole	Refus demandeurs
29/04/2022	DDETS	Réservataires
29/04/2022	DDETS	Contingents
10/05/2022	Toulouse Métropole	Actives Copro
10/05/2022	Toulouse Métropole	Non renouvelées Copro
10/05/2022	Toulouse Métropole	Actives Copro Blagnac
10/05/2022	Toulouse Métropole	Non renouvelées Copro Blagnac
13/05/2022	St Lys	Demandes actives
15/06/2022	St Jean	Demandes prioritaires
04/07/2022	St Orens	Demandes actives
06/07/2022	St Orens	Demandes actives
05/10/2022	Launaguet	Demandes actives
05/10/2022	Launaguet	EDL 2021
01/12/2022	Tournefeuille	Demandes actives
08/12/2022	St Lys	EDL 2022

Cette thématique, tout au long de l'année 2022 comme en 2021, a connu une activité soutenue en raison des évolutions réglementaires et de l'accroissement des besoins des adhérents.

Former, informer et accompagner les utilisateurs (Organismes et Collectivités)

En premier lieu, les référents métier ont été réunis à 4 reprises en 2022.

Les objectifs de ces réunions sont multiples :

- Présenter les évolutions du logiciel ;
- Faire évoluer et déterminer le paramétrage de la base ;
- Présenter les avancées du Club-Utilisateurs ;
- Faire le point sur les évolutions réglementaires et répondre aux interrogations.

En parallèle, et de manière à toucher l'ensemble des utilisateurs, le gestionnaire utilise les fonctionnalités d'Imhoweb, via le bandeau « annonce » de la page d'accueil. Ainsi de nombreuses informations ont pu être transmises au fil de l'eau, comme par exemple les dates des livraisons des nouvelles versions.

Tout au long de l'année, le gestionnaire du Fichier Partagé assure une formation à l'utilisation de l'outil Imhoweb pour les utilisateurs qui en feraient la demande et pour les nouveaux adhérents. Ces formations, incluses dans les prestations du gestionnaire, offrent une alternative intéressante et économique aux formations proposées par la société SIGMA.

Du fait des nouvelles adhésions et des besoins ponctuels, l'année 2022 a connu plusieurs sessions de formation et de présentation de l'outil :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Merville	CD31	Tournefeuille	Alogéa - 11	Roquettes	Mondonville
Toulouse Métropole	Villeneuve	Nailloux	Castanet		France Horizon
Merville		Pins-Justaret	Castelginest		Balma
		CD31 (x4)	St Jean		Roquette
		Soliha	UCRM		UCRM
		La Cité Jardins	Lespinasse		Alogéa
			SAC HASSO		
			OLS du 11		
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
France Horizon		France Horizon	CD31	CD31	Cugnaux
URHAJ		OLS - ALS	AUAT	Toulouse Métropole	Castanet
Alogéa			Promologis	OPH 31	Nailloux
			DDETS11	TM	TM
			DOMITIA		

En Noir sur fond Clair : formation à l'outil ; En Blanc sur fond Bleu : présentation de l'association et de l'outil ; En Blanc sur fond Vert : présentation de l'association à des élus

Il est à noter que le gestionnaire accompagne de manière hebdomadaire, via un rendez-vous téléphonique ou au sein des locaux de l'USH, le paramétrage de certaines requêtes statistiques ainsi que l'élaboration d'éditions personnalisées. Pour ces dernières, Cornebarrieu ou encore Portet ont bénéficié d'un accompagnement spécifique.

Présenter et expliquer les évolutions du logiciel

De nombreuses évolutions ont eu lieu en 2022 dont voici un extrait de la version 9.7 :

- TABLEAU DE BORD RESPONSABLE GL – RECHERCHE SUR TOUS LES BIENS
- TABLEAU DE BORD CC – ACCES AUX EDITIONS DEPUIS LA LISTE DES INSCRIPTIONS CAL ET LA LISTE DES DECISIONS
- ALERTE SI TELEPHONE DEMANDEUR NON RENSEIGNE
- SUPPRESSION DU COMPLEMENT HANDICAP
- COLONNE 1ERE COMMUNE SOUHAITEE PAR LE DEMANDEUR
- RECHERCHE DEMANDEUR – AFFICHAGE DE LA COMMUNE ACTUELLE
- VOLET INFORMATIONS BIEN – AFFICHAGE LOYER
- DESIGNATAIRE OBLIGATOIRE OU NON EN PROSPECTION
- PROSPECTION – MOTIF SI SANS SUITE BAILLEUR
- ALERTE EN INSCRIPTION CAL SI BIEN INDISPONIBLE
- ALERTE SI DECISIONS RESTANT A PRENDRE
- PV CAL – AJOUT DESIGNATAIRE ET MOTIFS DE PRIORITE
- OBSERVATOIRE – INFORMATIONS DOCUMENT EN RESULTAT DE REQUETE
- OBSERVATOIRE – NOUVEAU FILTRE DE RECHERCHE « ETAPE CAL »
- OBSERVATOIRE – DISSOCIER EN 2 CRITERES ELIGIBILITE ET PRIORITE
- SUIVI DES ATTRIBUTIONS AUX PUBLICS PRIORITAIRES – ACCES AUX PROPOSITIONS
- PRESENCE EN CAL EN VISIO
- NOUVEAUX CHAMPS VARIABLES POUR LES MAILS DESIGNATAIRES

Administrer le site grand public de saisie en ligne

Depuis avril 2015, le site grand public de saisie en ligne est fonctionnel (www.demandelogement31.fr). Cela amène de nouvelles compétences au gestionnaire qui administre le site :

- Mise en forme des différentes pages ;
- Changement contextuel des différents menus ;
- Mise à jour des informations accessibles ;
- Définition et paramétrage des règles de fonctionnement (pièces obligatoires, validation...) ;
- Assistance aux demandeurs.

L'assistance au grand public, via une adresse mail spécifique, représente un total de près de 1 700 mails traités, notamment pour renseigner les demandeurs sur leur compte personnel.

Garantir la qualité de la base de données

Afin de garantir une base de données saine et propre, le gestionnaire effectue en collaboration avec les référents métier un travail hebdomadaire de vérification-nettoyage sur les propositions en cours supérieures à 1 mois, les demandes validées non passées en satisfaites ainsi que les doublons.

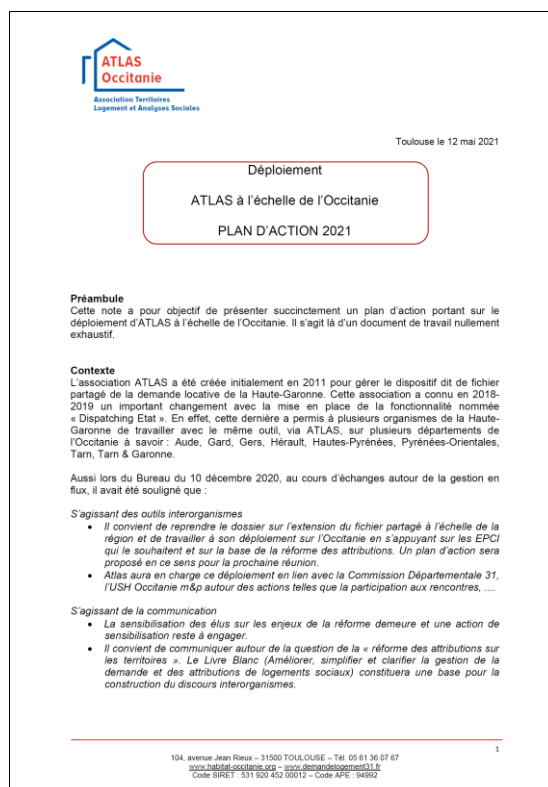
Ce dernier thème est devenu une problématique importante avec la mise en œuvre du site de saisie en ligne. En effet, de manière fréquente, un demandeur réalise une demande auprès d'un guichet, puis quelques jours plus tard, en crée une via Internet. Toutefois, en se basant sur l'ancienneté de la demande et sur l'outil de détection des doublons potentiels, il est assez aisé d'assainir la base.

De plus, via les réunions Référents Organismes, le paramétrage de cette base de données est en constante évolution-optimisation.

Le déploiement

Pour rappel, le Fichier Partagé de la Haute-Garonne se décline sur ce département depuis 2011. En complément, depuis 2019, grâce à la fonctionnalité dite du Dispatching Etat, ATLAS a permis à 6 organismes de la Haute-Garonne de travailler sur 8 départements de l'Occitanie, sous forme de fichiers non partagés (Aude, Gard, Gers, Hérault, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn & Garonne).

En 2021, la décision de déploiement a été actée avec la mise en place d'un Plan d'action spécifique. Ce plan s'est prolongé en 2022.



Actions menées autour du dispatching

- L'intégration des demandes des 3 départements restant (Aveyron, Lozère et Lot) dans ATLAS a été validée (effectif en 2023).

Actions menées autour du dialogue avec les territoires

- Une rencontre technique uniquement entre OLS a eu lieu le 22 avril pour la mise en place d'un fichier partagé sur l'Aude. La rencontre politique avec d'autres acteurs se tiendra dans un second temps ;
- ATLAS a répondu aux interrogations de la commune de Sérignan dans l'Hérault, sans que le sujet n'aboutisse à ce jour ;
- Un courrier été adressé au directeur du pôle aménagement durable du territoire du Grand-Narbonne, ainsi qu'à Domitia Habitat.

- ATLAS a été contactée par la DDETS 09 dont l'objectif était de comprendre les grandes lignes du dispositif en place sur le 31 en lien avec le suivi des publics prioritaires notamment (pas de suite à ce jour) ;
- ATLAS a été contactée pour des prises de renseignements sur le dispositif et l'outil Imhoweb par la DDETS 11 : une visioconférence s'est tenue le 21 octobre pour présenter l'association ATLAS, avec la gestion des publics prioritaires comme point essentiel (pas de suite à ce jour) ;

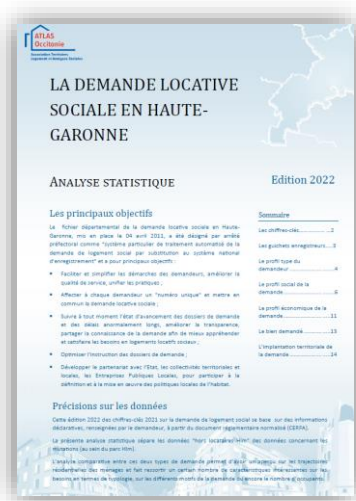
Actions menées autour des adhérents

- Domitia Habitat a acté son adhésion à ATLAS pour utiliser le dispatching sur le département de l'Aude ;
- Le 12 avril 2022, une visio conférence a été réalisée entre des représentants de la SAC HASSO (6 OPH), SIGMA et ATLAS afin de découvrir l'outil Imhoweb. Cette visio a permis de présenter très succinctement ATLAS (la SAC consultait plusieurs prestataires en 1h chacun dans l'optique de choisir un outil de gestion des CAL). Suite à cette visio conférence, la SAC a sollicité ATLAS pour connaître les coûts éventuels d'une adhésion (pas de suite à ce jour) ;

La communication

En 2022, la stratégie de communication s'est poursuivie sur le développement du dialogue interorganismes et du dialogue institutionnel.

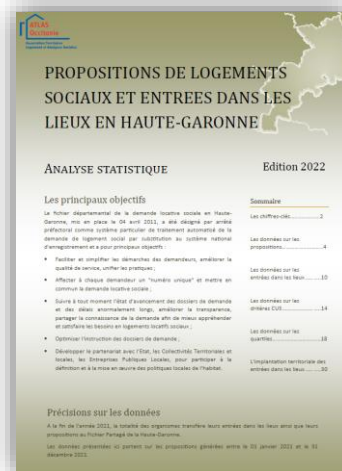
Rapport sur la demande locative sociale



En 2022, un rapport annuel, présentant l'état de la demande locative sociale, a été établi.

Rapport sur les propositions et entrées dans les lieux

En 2022, un rapport annuel a été établi présentant l'état des propositions et des attributions.



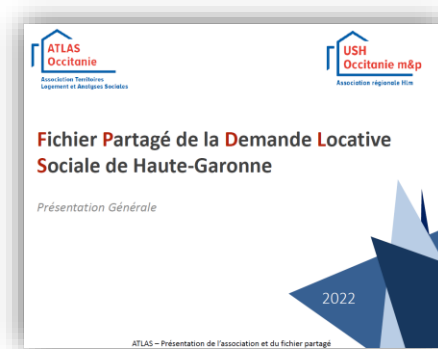
Présentation, formation et dialogues avec les collectivités

L'année 2022 a été aussi l'occasion de dialoguer avec les collectivités sur les fonctions et usages offerts par ATLAS.

Présentation générale de l'association

Ainsi ont été rencontrées les collectivités suivantes afin de présenter l'association :

Castanet
Pins Justaret
Roquettes
Nailloux



Formation des collectivités et associations

En outre, les collectivités et associations ci-dessous ont été formées à l'outil (formation initiale ou complément d'une formation précédente) :

Conseil Départemental 31
Toulouse Métropole
Soliha
Nailloux
Merville
France Horizon
Tournefeuille
Pins-Justaret
UCRM
Lespinasse

castelginets
DDEST 31
Roquettes
Cugnaux
Balma
St Jean
Fenuillet
Villeneuve
AUAT
Mondonville

Le 17 octobre 2022 s'est tenu un Réseau des acteurs de l'habitat intitulé « Bilan 2021 et évolutions 2022 autour de la demande locative sociale », réunissant les Ols et les collectivités. 41 participants se sont connectés à la visioconférence.



Site de saisie en ligne

Depuis avril 2015, le site grand public www.demandelogement31.fr est accessible.

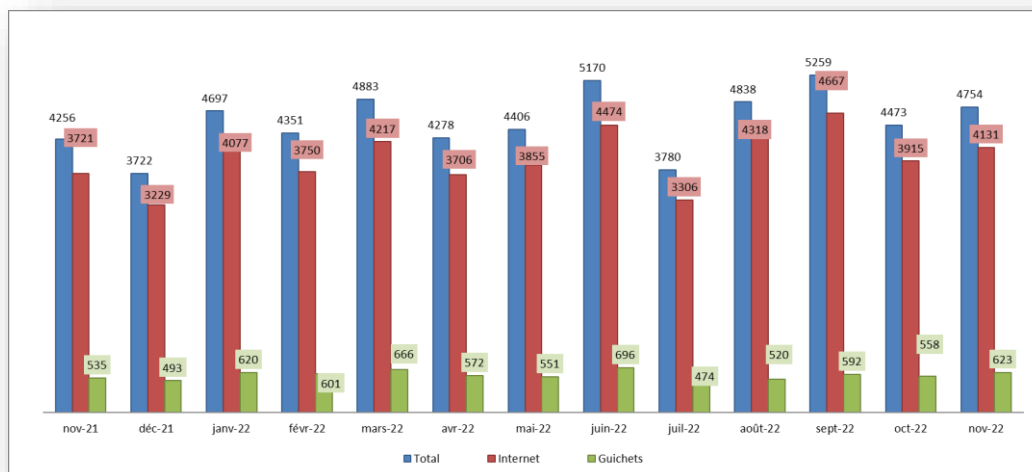
Ce dernier permet de déposer une demande en ligne, de renouveler et également de modifier une demande existante.



Les onglets et informations suivants ont été amendés en 2021 :

- Les conditions d'accès ;
- Les partenaires ;
- Les chiffres clés.

En 2022, plus de 29 830 demandes ont été saisies par Internet (y compris celles restées en brouillon).



La saisie de la demande locative sociale en 2022

En 2022, dans le cadre du partenariat avec Toulouse Métropole, le site grand public a été au cœur d'une campagne de communication envers les demandeurs de la métropole.

Des questions ?

Renseignez vous sur :

www.demandelogement31.fr

Ou auprès

Du travailleur social de votre secteur

Au cœur de votre quotidien

ou auprès du travailleur social de votre secteur. **toulouse métropole**

Le financement

Principe financier

Le financement du Fichier partagé est assis sur les principes suivants :

- **Un coût d'investissement** porté par les OHLM
- **Un coût de fonctionnement** cofinancé avec les partenaires à hauteur de 50% pour les OHLM et 50% pour les partenaires
- **Des cotisations « Adhésion »**

S'agissant du coût de fonctionnement, il s'articule autour d'une typologie de financeurs

Déléataire	Une participation négociée (%)	
Acteur politique publique	Une participation négociée (%)	
EPCI	Une participation forfaitisée à 2,20€/logt sur le territoire	
OLS	Avec ATLAS comme GL	a) Une participation forfaitisée pour 1/3 du montant b) Une participation proratisée selon le nombre de logements sur le département d'origine pour 2/3 du montant
	N'ayant pas ATLAS comme GL	a) Une participation fixe selon différents seuils : 0 € si patrimoine inférieur à 50 logements sur le 31 ; 400 € pour un patrimoine entre 51 et 500 logements sur le 31 ; 1000 € pour un patrimoine supérieur à 501 logements sur le 31 ; b) Une participation forfaitisée à 2,20€/logt sur le 31
Autres Acteurs du logement social	a) Une participation fixe : 400 € b) Une participation forfaitisée à 2,20€/logt sur le 31	

Depuis 2011 et après concertation avec Toulouse Métropole, SICOVAL, Conseil Départemental Haute-Garonne, le Muretain, les critères de répartition sont les suivants :

- Participation fixée à 10% pour les partenaires extraterritoriaux (Etat et Action Logement).
- Pour les partenaires territoriaux, en tant que déléataires d'aide à la pierre, la répartition est calculée en fonction du nombre de logements sociaux par territoire. Le Conseil Général étant également pilote du PDALPD voit sa participation fixée à 12%

S'agissant de la cotisation annuelle, elle s'élève depuis 2011 à 500€. En 2013, « [...] il est acté le principe selon lequel la Commune entrant l'année ne s'acquittera de la cotisation que l'année +1 (cf entrée de la Commune en fin d'exercice). » PV AG 29/03/2013.

Bilan 2022

ACTIF				PASSIF			
	EXERCICE 2022			EXERCICE 2 021		EXERCICE 2 022	EXERCICE 2 021
	VAL BRUTES	AMORT/PROV	VAL NETTES				
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Logiciel fichier partagé	321 710	248 335	73 375	70 461	Report à nouveau	70 215	70 381
Matériel bureau et informatique	3 754	3 754	-	-			
Immo en cours	-	-	-	5 344	Résultat de l'exercice	- 166	- 166
sous-total	325 464	252 089	73 375	75 805			
Parts sociales LOGIMIP	500		500	500			
Total	325 964	252 089	73 875	76 305	Total	70 049	70 215
ACTIF CIRCULANT							
Facture à établir	2 960		2 960	1 658	Avances Fichier partagé	64 301	60 116
Subventions à recevoir	49 822		49 822	21 338	USH Occitanie M&P	2 289	
Cotisations adhérents	5 500	1 000	4 500	1 000	Associés opérations en commun		
Coûts de fonctionnement	8 703		8 703	62 171	Collectif fournisseurs	17 139	21 131
Utilisateurs Club IMHOWEB			-		Factures non parvenues	3 100	5 166
Associés opérations en commun (L	43		43	6 626	Factures non parvenues immo		5 344
			-		Mémoires à établir	15 998	74 354
sous-total	67 028	1 000	66 028	92 793	Autres dettes	1 000	1 000
Caisse d'Epargne	33 853		33 853	67 949	Charges constatées d'avance	-	-
Total	427 124	253 089	173 875	237 327	Total	173 875	237 327

A l'actif

L'actif immobilisé est d'un montant de 73 875€. Les immobilisations correspondent aux développements du logiciel Fichier Partagé. Les investissements de l'exercice sont d'un montant de 43 629€.

Les créances sont principalement composées :

- des subventions 2022 non versées pour un montant de 49 822€ (Etat et GIP SNE)
- des participations aux coûts de fonctionnement non versées pour un montant de 8 703€

La trésorerie est d'un montant de 33 853€ en baisse de 34 096€ par rapport à l'année dernière.

Au Passif

Les capitaux propres sont d'un montant de 70 049€. La variation entre 2021 et 2022 correspond au résultat de l'exercice.

Les dettes sont d'un montant de 103 826€. Elles comprennent :

- L'avance financière d'un montant de 64 301€
- Les dettes fournisseurs d'un montant de 20 239€



**Association Territoires
Logement et Analyses Sociales**

- Les dotations aux amortissements sont en hausse 40k€ contre 26k€ en 2021 (investissements importants en 2021 => impact sur 2022) ;
- La prestation DPO s'élève à 9.7k€.
- Les autres charges de structure sont stables à hauteur de 16k€.

Financement GIP SNE

ATLAS a bénéficié de financement du GIP SNE au titre des remboursements de frais.

- ✓ 2015 : 36 523€
- ✓ 2016 : 18 371€
- ✓ 2017 : 37 467€
- ✓ 2018 : 10 700€ + 764€
- ✓ 2019 : 12 879€
- ✓ 2020 : 15 904€
- ✓ 2021 : 21 338€
- ✓ 2022 : 24 053€

Cotisation et coût de fonctionnement

Le montant total des participations à l'association ATLAS s'élève à 270 211€ (pour mémoire 238 450€ en 2015, 210 429 € en 2016, 266 354€ en 2017, 269 616€ en 2019, 297 420€ en 2020, 246 414€ en 2021).

PRODUITS	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021
Participation organismes hlm	134 952	133 960	99 675
Cotisations	7 000	7 000	7 500
Participations coût de fonctionnement	107 670	111 960	51 559
Remboursement de frais GIP SNE 2021	15 904	15 000	21 338
Reprise appel fonds logiciel partagé	4 378		19 278
Participation partenaires collectivités, Etat, Action Logement	128 531	138 960	145 262
Cotisations	26 500	27 000	28 000
Participations coût de fonctionnement	102 031	111 960	117 262
Participation associations	1 000	1 000	1 477
Cotisations	1 000	1 000	1 000
Participations coût de fonctionnement			477

PRODUITS	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022
Participation organismes hlm	99 675	104 437	121 088
Cotisations	7 500	7 500	8 500
Participations coût de fonctionnement	51 559	81 937	52 001
Remboursement de frais GIP SNE 2021	21 338	15 000	24 054
Reprise appel fonds logiciel partagé	19 278		36 534
Participation partenaires collectivités, Etat, Action Logement	145 262	145 263	145 600
Cotisations	28 000	28 000	31 500
Participations coût de fonctionnement	117 262	117 263	114 100
Participation associations	1 477	1 477	3 523
Cotisations	1 000	1 000	2 500
Participations coût de fonctionnement	477	477	1 023

Le montant de la cotisation à l'association ATLAS a généré 42 500€ dont 80% assuré par les partenaires.

Le montant de participation au coût de fonctionnement s'élève à 227 711€ dont 49% assuré par les organismes du logement social.

En 2022, la participation des partenaires se décline comme suit :

COLLECTIVITE	MONTANT
Toulouse Métropole	20 400€
Sicoval	7 560€
Conseil Départemental 31	18 144€
Grand Ouest Toulousain	5 324 €
Volvestre	1 408 €
Cœur et Coteaux du Comminges	2 677.40 €
Cœur de Garonne	1 586.20 €
Action Logement Service	25 000 €
Etat	32 000 €

Les perspectives 2023

Plan d'action 2023

En 2023 sont prévues les actions suivantes :

1. Veiller à la pleine gouvernance

- Organiser des Bureaux et le Conseil d'administration
- Examen des modalités de financement et de l'évolution de la participation des collectivités (évolution des 2,20€ par logement vers un forfait)
- Mesure d'impact de la fusion par USH-Habitat social en Occitanie de l'USH Occitanie midi & pyrénées et de OMH : fonctionnement et statutaire

2. Accompagner les évolutions du logiciel et des outils

Evolutions réglementaires

- Prendre en compte la gestion en flux des attributions et de la cotation de la demande
- Mettre en place la cotation EPCI pour les partenaires concernées
- Accompagner la mise en place du CERFA V5

Travail interorganismes sur le pilotage de la thématique des publics prioritaires

- Adapter au besoin les tableaux de bord relatifs au suivi des relogements

Optimisation de la refonte du Module Demande et du paramétrage

- Participer à la refonte ergonomique du module Demande
- Mettre à jour les EPCI sur l'ensemble des territoires
- Mise à jour des bases départementales en lien avec le SNE

3. Animer le dialogue autour du Fichier dans le cadre des nouvelles prérogatives des collectivités

- Participer aux groupes de travail et à la mise en place des CIL
- Harmoniser et partager les référentiels interorganismes et collectivités
- Suivre et alimenter la réflexion sur la visibilité des bien, la cotation de la demande, la gestion en flux

4. Mettre en œuvre le déploiement du fichier

- Mettre en œuvre le plan d'action spécifique 2022-2023 « ATLAS à l'échelle de l'Occitanie »

5. Accompagner les utilisateurs du Fichier

- Informer et répondre aux utilisateurs
- Former les utilisateurs
- Animer les clubs des référents

6. Participer à la mise en réseau

- Travaux d'AFIPART et la fonction de Trésorière
- Travaux Club-Utilisateur
- Travail avec l'outil AL'In d'Action Logement
- Suivi des travaux du GIP SNE

7. Rechercher des financements

- Préparer des dossiers pour octroi de financements par les partenaires : collectivités, DDCS, GIP SNE

Association Territoires Logement et Analyses
Sociales

Sites Internet :
www.habitat-occitanie.org
www.demandelogement31.fr

L'association ATLAS est gestionnaire du Fichier Partagé de la Demande Locative Sociale depuis le 18 mars 2011, date de l'Assemblée Générale constitutive.

A travers la création de l'association ATLAS, les Organismes HLM et les partenaires ont manifesté leur volonté de travailler en synergie sur le traitement de la demande locative sociale de la Haute-Garonne.

Par l'intermédiaire du Fichier Partagé, les membres de l'association ATLAS partagent les données sur la demande locative sociale ainsi que sur les attributions.

En outre, ils élaborent conjointement un observatoire sur la demande locative sociale.

Depuis sa création, le Fichier Partagé évolue, s'adapte aux besoins des différents membres, aux évolutions réglementaires et aux contraintes techniques.



104 Avenue Jean Rieux
31 500 TOULOUSE

Téléphone : 05 61 36 07 60
Messagerie : occitanie@union-habitat.org
Site Internet :
www.habitat-occitanie.org